



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.23.024 - Tarification des services publics à compter du 1er septembre 2023

Christian DUMAS expose :

Dans une volonté de favoriser l'équité entre toutes les familles bénéficiaires et pour entrer dans une démarche de simplification pour les familles mais également pour les services, il est proposé de revoir l'approche de tarification pour les prestations municipales (Education, Jeunesse, Restauration, Sport, Culture).

Cette modification s'appliquera uniquement pour les bénéficiaires disposant d'un quotient CAF, pour le reste (les bénéficiaires adultes), le modèle de facturation reste inchangé (même si un adulte pourrait disposer d'un quotient CAF).

Via une application, les services de la ville recueilleront directement le quotient CAF de janvier qui sera le quotient de référence pour l'année en cours. Pour chaque type de prestation, il est proposé de voter un taux d'effort. Ce taux sera ainsi ramené au quotient CAF et sera valorisé en euros, permettant ainsi de définir le tarif individuel.

Pour maintenir un équilibre financier des prestations municipales, un encadrement sera fixé par un tarif minimum et un tarif maximum. Compte tenu de la période inflationniste et du budget de fonctionnement contraint de la collectivité, il est proposé d'augmenter ce bornage de tarifs de 7%.

Service Éducation – Jeunesse

Restauration scolaire

Les inscriptions et désinscriptions au restaurant municipal doivent être effectuées au moins 2 jours avant. En cas de non-respect de ce délai pour les désinscriptions, la facturation des repas sera émise selon la tarification en vigueur pour la famille (hors situation exceptionnelle).

La tarification s'établira comme suit :

- ✚ Fixation d'un tarif minimum à 2,46 € (2,30 € en 2022, soit +7%) et d'un tarif maximum à 4,53 € (4,23 € en 2022, soit +7%).
- ✚ Le taux d'effort pour la restauration scolaire est de 0,0046.

Exemple n°1 : bénéficiaire dont le tarif individuel entre dans le bornage des tarifs :
Quotient CAF de 800, application du taux d'effort de 0,0046 = 3,68 €.

Exemple n°2 : bénéficiaire dont le tarif individuel ne rentre pas dans le bornage des tarifs
Quotient CAF 300, application du taux d'effort de 0,0046 = 1,38 €. Le prix minimum sera facturé soit 2,46 €. Dans la situation inverse, c'est-à-dire que le tarif individuel dépasserait le tarif maximum, ce dernier d'un montant de 4,23 € serait appliqué.

Ces tarifs sont valables pour l'ensemble des enfants accueillis à la restauration scolaire scolarisés à Ingré.

Concernant les autres bénéficiaires de la restauration scolaire, il est proposé de valider deux tarifs :

- ✚ La catégorie des enseignants, enseignants stagiaires et autres : tarif de 6,98 € (6,52 € en 2022),
- ✚ La catégorie du personnel communal et de la Métropole, les aides éducateurs et stagiaires : tarif de 5,53 € (5,17 € en 2022)

Enfin, la commune fait le choix de maintenir la gratuité de l'accompagnement des enfants concernés par un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la restauration scolaire.

Classes de découverte

La participation des familles est modulée en fonction du quotient ville :

Tarifs	Participation des Familles en %	Participation de la Commune en %
A	20	80
B	30	70
C	40	60
D	50	50
E	60	40
F	70	30
G	75	25
H	80	20
I (enfants hors commune)	100	0

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Nature Aventure

Les inscriptions et désinscriptions à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'option Nature Aventure doivent être effectuées au moins 7 jours avant.

En cas de non-respect de ce délai pour les désinscriptions, la facturation sera émise selon la tarification en vigueur pour la famille.

La tarification s'établira comme suit :

- Fixation d'un tarif minimum à 2,56 € (2,39 € en 2022, soit +7%) et d'un tarif maximum à 11,62 € (10,86 € en 2022, soit +7%).
- Le taux d'effort pour l'Accueil de loisirs sans hébergement et Nature Aventure est de 0,0082.

Pour les mercredis, petites vacances et vacances d'été, la tarification s'établira comme suit :

2023	JOURNEE	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	1/2 JOURNEE AVEC PAI	JOURNEE AVEC PAI
Tarif minimum	2,56 €	2,56 €	1,28 €	2,56 €
Tarif maximum	11,62 €	5,81 €	3,55 €	7,08 €
Taux d'effort	0,0082	0,0041	0,0041	0,0082

Pour les familles extérieures, une majoration de 4 fois le prix de la journée de la famille sera appliquée.

Concernant Nature Aventure, cette option fonctionne uniquement à la journée complète. La tarification appliquée correspond donc à une journée d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

➤ Accueil périscolaire

La tarification s'établira comme suit :

Fixation d'un tarif minimum pour l'accueil du matin à 2,16 € (2,02 € en 2022, soit +7%) et d'un tarif maximum à 2,24 € (2,09 € en 2022, soit +7%).

Fixation d'un tarif minimum pour l'accueil du soir à 2,77 € (2,59 € en 2022, soit +7%) et d'un tarif maximum à 2,85 € (2,66 € en 2022, soit +7%).

Le taux d'effort pour l'accueil de loisirs sans hébergement et Nature Aventure est de 0,0031.

2023	Matin	Soir
Minimum	2,16 €	2,77 €
Maximum	2,24 €	2,85 €
Taux d'effort	0,0031	0,0031

Ces tarifs sont valables pour l'ensemble des enfants accueillis à l'accueil périscolaire scolarisés à Ingré.

➤ Structure préadolescents/adolescents « Mik'ados »

La structure Mik'ados fonctionne l'après-midi de 13h30 à 18h00. Toute séquence débutée équivaut à une présence. Le recouvrement des prestations interviendra après émission d'une facture mensuelle adressée aux familles.

La tarification proposée est la suivante :

2023	1/2 JOURNEE SANS REPAS (mercredis et vacances)	1/2 JOURNEE avec repas uniquement les mercredis	JOURNEE SANS REPAS (vacances)
Minimum	2,56 €	5,02 €	5,11 €
Maximum	3,79 €	8,31 €	7,58 €
Taux d'effort	0,0031	0,0062	0,0062

Pour les familles extérieures, une majoration de 4 fois le prix de la journée de la famille sera appliquée.

➤ **Supplément activité exceptionnelle**

A l'instar du supplément demandé pour les activités exceptionnelles à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, un supplément basé sur le tarif de la séquence pourrait être demandé pour les activités exceptionnelles organisées par Mik'ados :

Droit d'entrée par enfant	Supplément demandé
De 15,00 € à 24,99 €	1 journée sans repas
De 25,00 € à 29,99 €	1,5 journée sans repas
A partir de 30,00 €	2 journées sans repas

➤ **Mini-camps, tarification applicable au Centre de Loisirs et à Mik'ados**

La tarification des mini-camps s'applique à compter d'un séjour de 5 jours/4 nuits. La formule se décline ainsi en fonction des différentes catégories, donc différentes catégories de tarifs.

Légende : PJ = Prix de la journée fixé par le prestataire

Tarifs	Formule
A	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*20 %
B	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*30 %
C	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*40 %
D	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*50 %
E	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*60 %
F	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*70 %
G	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*75 %
H	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*80 %
I	100 % du coût du séjour

➤ **Supplément camping applicable au Centre de Loisirs, à Mik'ados et Anim'Sports**

Lors de l'organisation de camping, une participation d'un montant équivalent à une journée avec repas sera demandée aux familles par jour de camping.

Ce supplément comprend la prestation « dîner » et la nuitée

➤ Supplément veillée/nuit à l'Accueil de loisirs et Mik'ados

Lors de l'organisation de veillées, une participation d'un montant équivalent à une demi-journée avec repas sera demandée aux familles.

➤ Pénalités Service Education-Jeunesse-Restauration

En cas de dossier famille non rendu dans le temps imparti ou incomplet, le tarif appliqué correspondra à 2 fois le tarif maximum des activités utilisées par la famille et ce jusqu'à régularisation de la situation.

En cas de non-respect de ce délai pour les inscriptions, la tarification sera majorée de 50% par rapport à la tarification en vigueur pour la famille (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

En cas de retard pour récupérer l'enfant à la fin de la journée, une majoration de 100% du tarif de la famille sera appliquée.

En cas de retard répété (3 fois dans l'année), une mesure d'exclusion temporaire pourra être prise (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

Service Sport

➤ Ecole Municipale des sports

La tarification à l'école municipale de sport sera de 37,60 € pour un enfant et de 30,10 € à partir du second enfant de la même famille.

Une tarification hors commune sera de 45,55 € pour enfant.

➤ Stages sportifs (Anim'sport)

Le service des Sports animera des stages sportifs durant les périodes de congés scolaires.

Il accueillera des jeunes de 9 à 15 ans de 9h à 17 h. L'inscription se fera à la semaine et les jeunes apporteront leur repas.

La tarification s'établira comme suit :

Fixation d'un tarif minimum à 2,56 € (2,39 € en 2022, soit +7%) et d'un tarif maximum à 7,08 € (6,62 € en 2022, soit +7%).

2023	Tarif
Minimum	2,56 €
Maximum	7,08 €
Taux d'effort	0,0051

➤ Echappées Ingréennes

Pour les inscriptions avant le 15 juin 2023 :

- ✓ 5,00 € pour le 5 km
- ✓ 10,00 € pour le 10 km

Pour les inscriptions sur place le jour de la course :

- ✓ 7,00 € pour le 5 km
- ✓ 12,00 € pour le 10 km

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour 2023.

Service Culture

➤ Bibliothèque Municipale

Une carte de lecteur sera délivrée gratuitement lors de la 1ère inscription. En cas de perte, une nouvelle carte sera réalisée et facturée 2 €.

En ce qui concerne les photocopies et impressions informatiques de documents, les tarifs sont les suivants :

- 0,15 € la photocopie ou l'impression informatique, à l'unité.
- 1,30 € la carte de 10 photocopies ou impressions informatiques.
- 5,50 € la carte de 50 photocopies ou impressions informatiques.

Les cartes de 10 ou 50 photocopies sont réalisées par le service communication de la ville d'Ingré et exclusivement mises en vente à la bibliothèque municipale d'Ingré.

Le produit des ventes est encaissé par le biais de la régie des recettes de la bibliothèque.

➤ Spectacles culturels

Billetterie : Tarification à compter du 1er septembre 2023

Plusieurs modifications sont à noter à savoir :

- L'ajout de la gratuité moins de 3 ans (conformité avec l'usage et la billetterie en ligne)
- La suppression tarif solidaire pour agents (mise en conformité législative)

Catégories	TARIF PLEIN	TARIF SOLIDAIRE*
A+	30 €	25 €
A	20 €	15 €
B	12 €	8 €
C	10 €	
D	5 €	
Moins de 3 ans	Gratuité	

* Tarif solidaire (sur présentation d'un justificatif) :

- Moins de 26 ans
- Demandeur d'emploi
- Bénéficiaire du RSA ou du minimum vieillesse
- Personne en situation de handicap
- Élèves de l'École Municipale de Musique et adhérents de la Bibliothèque Municipale.

➤ Cirque

Un forfait 7 jours maximum sera demandé à chaque cirque autorisé à se produire sur la ville sur la base de 0,58 euro par place disponible sous le chapiteau.

➤ Préau cour de la Mairie

Les réservations ne pourront être effectuées que dans le cadre de cérémonies célébrées à la mairie d'Ingré (mariages, baptêmes républicains,...).

La location est de 52,80 € par réservation et pour une demi-journée.

➤ Location des salles

De manière générale, il est proposé d'augmenter les tarifs de 7% puis d'acter des sommes arrondies. Il est également proposé une simplification des catégories de locataires (3 au lieu de 4). Les catégories seront les suivantes :

- Associations et particuliers domiciliés dans la commune
- Sociétés, entreprises ou comités d'entreprises domiciliées dans la commune
- Hors commune

Un forfait ménage pour la désinfection des lieux est appliqué à chaque location, néanmoins les utilisateurs se doivent d'assurer le nettoyage des salles louées (balayage, nettoyage des surfaces et tables, poubelles vidées, déchets évacués...).

Les associations ingréennes bénéficient de prêts de salles pour des usages définis et selon des modalités particulières. Dans ce cadre, les associations sont exonérées du forfait ménage.

✓ Salle de convivialité Alfred Domagala : Tarification à compter du 1er septembre 2023

	Salle de convivialité Alfred Domagala		
	Journée du lundi au vendredi	Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du samedi 9h au lundi 9h
Chèque caution : 500 € si dégradations et/ou remise en état non effectuée			
Chèque caution : 100 € si perte du badge			
Forfait ménage obligatoire en sus : 35€			
Tarif 1 COMMUNE Associations et particuliers domiciliés à Ingré	75 €	165 €	295 €
Tarif 2 COMMUNE Sociétés, Entreprises ou Comités	255 €	555 €	835 €

d'entreprises domiciliés à Ingré			
Tarif 3 HORS COMMUNE	305 €	655 €	1 175 €

✓ Salle des fêtes Jean Zay : Tarification à compter du 1er septembre 2023

Il est proposé d'ajouter une caution de 100 € pour le prêt du badge

Groupe de Tarification	Salle des Fêtes Jean Zay		
	Journée du lundi au vendredi	Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du samedi 09 h 00 au lundi 09 h 00
Chèque caution : 500 € si dégradations et/ou remise en état non effectuée Chèque caution : 100 € si perte du badge			
Forfait ménage obligatoire en sus : 60 €			
Tarif 1 COMMUNE Associations et particuliers domiciliés à Ingré	130 €	260 €	400 €
Tarif 2 COMMUNE Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises domiciliés à Ingré	400 €	550 €	800 €
Tarif 3 HORS COMMUNE	520 €	1 040 €	1 660 €
Si location 2j/3j/4j, application d'un coefficient dégressif (*)			

✓ Espace Lionel BOUTROUCHE : salle Brice FOUQUET, Tarification à compter du 1er septembre 2023

Il est proposé de simplifier la grille en présentant un tarif de location de base et tarifs d'option. Une caution de 100 € est créée pour les clés.

Il est également proposé d'étendre la temporalité du week-end du vendredi 18h00 au lundi 08h30 (au lieu du samedi 09h au lundi 09h).

Enfin, une augmentation des tarifs d'accès à la régie et sono mobile sont en augmentation pour permettre d'assurer la maintenance des matériels techniques.

Groupe de Tarification	Type de Prestation	Salle Brice Fouquet		
		Journée du lundi au vendredi	Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du vendredi 18h au lundi 8h30
Chèque caution : 1 000 € si dégradations et/ou remise en état non effectuée Chèque caution : 100 € si perte des clés				
Forfait ménage obligatoire en sus : 60 €				

Tarif 1 COMMUNE Associations domiciliées à Ingré	TARIF de la SALLE Configuration salle et scène nues, gradins 290 places	400 €	550 €	800 €
Tarif 2 COMMUNE Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises domiciliés à Ingré		800 €	1100 €	1600 €
Tarif 3 HORS COMMUNE Associations, Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises domiciliés à Ingré		1 600 €	2 200 €	3 200 €
	OPTION installations sur mesure - pose ou dépose des gradins - déplacement des draperies (rideaux et pendrillons) et revêtement de sol scène (tapis de danse ou parquet) - installation de mobilier (tables, chaises, pupitre, grilles d'exposition) - préfiguration régie son, lumière et vidéo (si option accès régie)	150 € Forfait 4h 300 € Forfait 8h		
	OPTION sono mobile Avec 2 micros HF	100 €		
	OPTION accès régie son, lumière et vidéoprojection nécessite la présence d'un régisseur professionnel assurée par vos soins	200 €		
Si location 2j/3j/4j, application d'un coefficient dégressif (*)				

(*) Des coefficients dégressifs s'appliquent aux tarifs ci-dessus exposés et correspondent au nombre de jours de location (utilisation pour répétitions, spectacles ...)	
1 jour	Coefficient : 1,00
2 jours	Coefficient : 1,50
3 jours	Coefficient : 2,00
4 jours	Coefficient : 2,50

✓ Espace Lionel BOUTROUCHE : salle Arnaud METHIVIER, Tarification à compter du 1er septembre 2023

La salle Arnaud METHIVIER est modulable et peut-être scindée en 2 salles. Il est proposé de ne plus différencier la petite salle et la grande salle (la grande salle proposant un espace trop réduit, elle n'est jamais louée seule), de créer un forfait unique 4h, de créer un demi-tarif pour la location du vidéoprojecteur en forfait 4h et d'ajouter une caution de 100 € pour le prêt du badge.

Groupe de Tarification	Salle Arnaud METHIVIER (grande salle)	
	Du lundi au vendredi	
	Forfait réunion (4h)	Journée entière (9h-18h)
Chèque caution : 500 € si dégradations et/ou remise en état non effectuée		
Chèque caution : 100 € si perte du badge		
Forfait ménage obligatoire en sus : 25 €		
COMMUNE Associations domiciliées à Ingré	gratuité	gratuité
Tarif 1 COMMUNE Particuliers domiciliés à Ingré	185 €	305 €
Tarif 2 COMMUNE Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises domiciliés à Ingré	365 €	425 €
Tarif 3 HORS COMMUNE	555 €	915 €
Location vidéoprojecteur et écran	70 €	140 €

École de Musique

La tarification pour les ingrèens est soumise au quotient Ville.

La tarification hors commune correspondra désormais au double du tarif ingrèen le plus élevé.

Une réduction de 10 % des tarifs enfant et étudiant ci-dessous est appliquée dès le deuxième inscrit d'une famille.

Une réduction de 50 % des tarifs enfant et étudiant ci-dessous est appliquée dès le troisième inscrit d'une famille.

Ces réductions ne s'appliquent ni pour la location d'instrument ni pour les conférences- concerts.

Une tarification intermédiaire a été créée pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes reconnues handicapées (sur justificatif).

Il est proposé d'augmenter de 7% les tarifs pour l'année 2023/2024.

I - Élèves d'Ingré	Proposition	Proposition	Proposition
ANNEE 2023/2024	2023/2024 tranche A-B	2023/2024 tranche C- D	2023/2024 tranche E- H
Formation ou Éveil Musical (enfant et étudiant*)	115,82 €	136,71 €	165,74 €
Formation Musicale + 1 instrument (enfant et étudiant*)	166,86 €	187,76 €	216,79 €
Formation Musicale + 2 instruments (enfant et étudiant*)	217,18 €	238,09 €	267,10 €
Formation Musicale (adulte)	139,20 €	160,09 €	189,11 €
Formation Musicale + 1 instrument (adulte)	300,61 €	321,51 €	350,53 €
Formation Musicale + 2 instruments (adulte)	420,57 €	441,47 €	470,50 €
Formation Musicale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	127,54 €	148,45 €	177,48 €

Formation musicale +1 instrument (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	233,74 €	254,64 €	283,67 €
Formation musicale + 2 instruments (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées *)	336,02 €	339,80 €	368,83 €
Location d'instrument	91,93 €	112,83 €	141,85 €
Participation à une pratique collective seule	65,83 €	86,71 €	115,74 €

II - Élèves Hors Commune	Proposition 2023/2024
Formation Musicale (enfant et étudiant*)	331,45 €
Formation Musicale + 1 instrument (enfant et étudiant*)	433,56 €
Formation Musicale + 2 instruments (enfant et étudiant*)	534,21 €
Formation Musicale (adulte)	378,22 €
Formation Musicale + 1 instrument (adulte)	701,06 €
Formation Musicale + 2 instruments (adulte)	941,00 €
Formation Musicale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	354,93 €
Formation musicale +1 instrument (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	567,32 €
Formation musicale + 2 instruments (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	737,63 €
Location d'instrument	283,72 €
Participation à une pratique collective seule	231,48 €

*sur justificatif

Service État civil- Affaires générales

➤ Cimetière communal

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 7%.

✓ Concessions

Concessions	Tarifs à compter du 01/09/2023
15 ans	135,22 €
30 ans	202,80 €
50 ans	405,62 €

✓ Espaces cinéraires

Espaces cinéraires	Tarifs à compter du 01/09/2023
Jardin du souvenir	44,52 €
Champ d'urnes	
Moins de 5 ans	111,31 €
Moins de 10 ans	200,39 €
Moins de 15 ans	289,75 €
Moins de 30 ans	557,74 €

- ✓ Forfait applicable aux entreprises de pompes funèbres

Nature des travaux	Tarif à compter du 01/09/2023
Mise en caveau provisoire	2,24 € par jour

- **Occupation du domaine public**

- ✓ Redevance « droit de terrasse »

La Municipalité ayant la volonté de favoriser le développement économique et le commerce au sein de la Commune d'Ingré, il est proposé de renouveler la redevance forfaitaire annuelle d'1 € pour chaque commerçant bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public. En effet, la loi ne permet pas de faire bénéficier de la gratuité aux occupants du domaine public (article 2125-1 du code général de la propriété aux personnes publiques).

- ✓ Tarifification emplacement du marché

Un marché d'approvisionnement a été créé sur l'esplanade Lucien Feuillâtre les mardis et vendredis de 14h30 à 19h00 avec la possibilité d'étendre l'ouverture pour les commerçants qui le souhaiteraient jusqu'à 22 h 00.

La Municipalité ayant la volonté de soutenir le développement du marché d'Ingré et ses commerçants, il est proposé de renouveler la redevance forfaitaire annuelle d'1 € pour chaque commerçant du marché. En effet, la loi ne permet pas de faire bénéficier de la gratuité aux occupants du domaine public (article 2125-1 du code général de la propriété aux personnes publiques).

- **Location du matériel communal**

Une caution de 750 € TTC sera demandée pour tout enlèvement d'un barnum. S'agissant de locations de chaises ou de plateaux avec tréteaux, bancs et grilles, cette caution est fixée à 150 €.

Toute location sera consentie uniquement aux Ingréens (sur justificatif), au personnel communal et aux associations ingrèennes sous réserve de la disponibilité du matériel. Etant entendu que les manifestations organisées par la Mairie sont prioritaires. Toute réponse ne sera définitive qu'un mois avant la date de location.

L'installation et le démontage des barnums seront effectués par le personnel communal du lundi au vendredi de 9h à 15h. (Non applicable aux prêts en faveur du personnel communal).

Libellés à l'unité	Tarif à la journée à compter du 01/09/2022	Tarif week - end à compter du 01/09/2022	Tarif week - end à compter du 01/09/2022 pour le personnel communal
Barnum inférieur ou égal à 16 m2	132,12 €	180,37 €	58,60 €
Barnum supérieur à 16 m2	143,62 €	191,89 €	58,60 €
Chaise		0,63 €	
Plateau avec tréteaux		5,86 €	
Banc		2,93 €	
Grille Caddie		5,86 €	

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la tarification au 1^{er} septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

04 AVR. 2023

Publication le :

04 AVR. 2023

Notification le :

04 AVR. 2023

Le Maire



Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL_23_024**
Objet : **Tarification des services publics à compter du 1er septembre 2023**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.5 - Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :
Identifiant unique : 045-214501694-20230329-DL_23_024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_024-DE-1-1_0.xml	text/xml	930 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.024 - FIN - Tarification des services publics à compter du 1er septembre 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	824.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h22min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h29min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h37min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h37min12s	Reçu par le MI le 2023-04-04